

POLITIQUE DE SIGNALEMENT & DE NOTIFICATION D'INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

Objectif

Établir des exigences en matière de notification et de signalement d'incidents environnementaux et de questions connexes susceptibles d'avoir un impact (réel ou potentiel) sur la santé humaine, l'environnement et/ou les communautés que nous servons.

Politique :

La direction des opérations doit notifier l'entreprise au sujet d'incidents ou de problèmes environnementaux susceptibles d'avoir un impact (réel ou potentiel) sur la santé humaine, l'environnement et/ou les communautés que nous servons. La direction des opérations doit signaler à l'entreprise les impacts environnementaux et communautaires causés par les activités de l'entreprise et les préoccupations de non-conformité réglementaire, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

Processus de notification et de signalement d'incident

Les types d'incidents et d'impacts environnementaux suivants doivent être saisis dans le [portail de la Santé et la Sécurité Environnementale \(EHS\)](#) :

1. Mesures prises par les organismes de réglementation :
 - a) les violations identifiées par l'agence (VIA) telles que définies dans le document sur les [obligations de signalement environnemental](#) ;
 - b) Infractions, citations ou évaluations reçues de la part de l'Administration de la sécurité et de la santé dans les mines (*Mine Safety and Health Administration*) du ministère du Travail des États-Unis (la « MSHA »), en vertu de la loi fédérale sur la sécurité et la santé dans les mines (*Federal Mine Safety and Health Act*) de 1977 ;
 - c) conduite d'enquêtes environnementales ou demandes d'informations réglementaires écrites (p. ex., selon l'article 114 de la réglementation 104E de l'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), ou de son équivalent au niveau étatique/provincial), notifications de la partie potentiellement responsable.
2. Impacts environnementaux : impacts environnementaux tels que définis dans le document sur les [obligations de signalement environnemental](#).
3. **Problèmes/préoccupations auto-identifiés** : Problèmes/préoccupations auto-identifiés tels que définis dans le [document sur les obligations de signalement environnemental](#).

Calendrier de signalement des notifications d'incidents

Les incidents environnementaux décrits dans la présente politique doivent être notifiés dès que possible, et pas plus tard que les délais décrits ci-dessous :

1. **Actions de l'agence de réglementation** : dès que possible, et pas plus de **48 heures** après la découverte.
2. **Impacts environnementaux** : dès que possible, et pas plus de **cinq (5) jours** après la découverte.
3. **Problèmes/préoccupations auto-identifiés par l'entreprise** : dès que possible, et pas plus de **cinq (5) jours** après la découverte.

Remarque : les incidents importants, y compris, mais sans s'y limiter, ceux qui font l'objet d'une couverture médiatique ou qui entraînent la fermeture d'installations (p. ex., un glissement de terrain important, des rejets à grande échelle dans l'environnement) peuvent justifier une notification plus immédiate aux équipes de direction de la zone de marché et du siège social de WM.

Délai pour les signalements externes : toutes les exigences réglementaires en matière de signalement seront respectées, indépendamment des exigences de la présente politique sur les signalements internes.

Distribution des notifications d'incidents environnementaux : le service de protection de l'environnement (PE) du siège social détermine les parties pertinentes à inclure dans la distribution de notification d'incident de VIA (violation identifiée par une agence) et s'assure que les parties sont notifiées après la réception de la notification. Les informations sur tous les autres incidents seront disponibles sur le tableau de bord environnemental, situé sur le portail SSE (*EH&S Portal*).

Exigences d'approbation

S.O.

Approbation des dérogations

Les dérogations à cette politique doivent être obtenues auprès du propriétaire de la politique. Les dérogations doivent être demandées à l'aide du [Formulaire d'approbation de dérogation](#), qui peut être trouvé dans les Politiques et Procédures de Visor.

